

### DÉLIBÉRATION N°2024-05

## TARIFICATION DU PARC DE MATÉRIEL ET DES PLATEAUX COMPLÉMENT

Le mercredi 28 février 2024 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Richard GALY - Sophie JOISSAINS - Clémence PARODI - Virginie PIN - Élodie PRESLES - Jean-Pierre RICHARD - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

#### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Virginie PIN

Chantal EYMEOUD a donné sa procuration à Richard GALY

Bruno GENZANA a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Marion COUTRIS

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Muriel MAYETTE-HOLTZ a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

Patrick RANCHAIN a donné sa procuration à Élodie PRESLES

#### ÉTAIT ABSENTE :

Bénédicte LEFEUVRE

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,**

**VU la délibération n°2021-40 du Conseil d'Administration d'Arsud du 16 septembre 2021 relative à la mise à jour de la tarification du parc de matériel et des plateaux,**

**VU la délibération n°2023-08 du Conseil d'Administration d'Arsud du 15 juin 2023 relative à la mise à jour du parc matériel et de la tarification,**

**VU la délibération n°2023-22 du Conseil d'Administration d'Arsud du 31 octobre 2023 adoptant la mise à jour de la tarification du parc de matériel et des locations de salles,**

**VU la délibération de ce jour relative à l'acceptation du don de matériel de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**VU les Conditions générales de location d'Arsud,**

**Considérant :**

- Que la délibération n°2023-22 adoptant la mise à jour de la tarification du parc de matériel et des locations de salles mentionne un tarif hebdomadaire pour la Salle « 04 Alpes-de-Haute-Provence » (ex-Atelier),
- Qu'il convient d'appliquer un tarif journalier pour cette salle afin d'unifier les grilles tarifaires et correspondre davantage aux besoins des usagers,

**Le Président propose au Conseil d'Administration :**

- D'adopter les nouvelles tarifications journalières de location des espaces d'accueil d'artistes telles qu'elles sont indiquées ci-dessous et d'en modifier le catalogue.

Catégorisation des demandes en fonction du "compte annuel ou bilan financier N-1" de la structure demandeuse	Salle « 04 Alpes-de-Haute-Provence » (ex-Atelier) surface : 240 m <sup>2</sup>	Salle « 05 Hautes-Alpes » (ex-Ruche) surface : 44 m <sup>2</sup>	Salle « 06 Alpes-Maritimes » (nouvelle salle en containers) surface : 78 m <sup>2</sup>
Famille 1 (de 0 € à 50 000 €)	83,34 € HT /jour	25 € HT /jour	41,67 € HT /jour
Famille 2 (de 50 000 € et 90 000 €)	125 € HT /jour	25 € HT /jour	41,67 € HT /jour
Famille 3 (au-delà de 90 000 €)	166,67 € HT /jour	25 € HT /jour	41,67 € HT /jour

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

Fait à Bouc-Bel-Air, le 28 février 2024

**Le président du Conseil d'Administration**  
Monsieur Michel BISSIÈRE



Accusé de réception en préfecture  
013-281300046-20240228-2024-05-DE  
Date de réception préfecture : 01/03/2024